









Etude complémentaire d'un Plan d'Action régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

RESUME 4 septembre 2009

Préparé par l'équipe du COLEACP :

Frédéric Plumelle Babacar Samb Nicolas Gergely Catherine Guichard



Coleacp - 5 rue de la Corderie - Centra 342 - 94586 Rungis Cedex

Le contenu de ce document est de l'entière responsabilité de ses auteurs et ne reflète en aucun cas l'opinion de l'Union européenne, de la Banque mondiale ou de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Depuis de nombreuses années, les dommages causés par les mouches phytophages aux fruits destinés aux marchés internationaux, ont été reconnus comme un problème à forte incidence économique et sociale aux plans local, national et global notamment du fait d'une augmentation des interceptions et des destructions de mangues arrivant dans l'Union européenne. L'Afrique, comme les autres continents, est concernée par ce fléau qui provoque des pertes économiques importantes, surtout au niveau des petits producteurs de fruits, et a élevé le risque de perte d'accès aux marchés internationaux. Les pertes peuvent être très importantes notamment entre la fin de la saison sèche et le début de la saison des pluies. Par exemple, elles peuvent atteindre plus de 90% de la production de mangues, privant ainsi les populations locales d'une source alimentaire non négligeable. Ce fléau n'est pas cantonné à un pays en particulier mais est bien régional, étant donné que la mouche des fruits la plus invasive, *Bactrocera invadens*, est présente sur tout le continent africain et particulièrement en Afrique de l'Ouest.

En Juillet 2008, un plan d'action régional contre les mouches des fruits a été validé par les Membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette étude financée par l'Union Européenne proposait un cadre d'intervention au niveau de 8 pays de l'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali et Sénégal) mais n'articulait pas un budget spécifique, n'esquissait pas la répartition des actions entre celles à caractère national et régional et ne proposait pas de schéma institutionnel d'intervention.

Pour remédier à cette situation, la Banque Mondiale, avec un financement d'un fonds européen, et le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) ont co-financé une étude complémentaire plus complète et budgétisée et qui propose un plan d'action régional contre la mouche des fruits pour tous les pays membres de la CEDEAO.

Le Programme se centrera exclusivement sur la problématique des mouches des fruits, mais en plus de la mangue, il intégrera les fruits et légumes frais qui sont attaqués par les mouches des fruits comme les papayes, melons, piments et surtout les agrumes. Même si le Programme interviendra à deux niveaux: au niveau régional (région ouest africaine) et au niveau national, cette action doit aussi être située dans le cadre plus vaste du continent africain. Le présent Programme a également pour vocation à fournir un cadre générique d'interventions qui pourrait être répliqué dans d'autres régions d'Afrique moyennant des adaptations aux conditions locales.

L'objectif général du Programme est d'augmenter les revenus des producteurs de fruits et légumes et particulièrement des petits producteurs, ce qui contribue à une diminution de la pauvreté. L'objectif spécifique est d'une part de maîtriser les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des mouches des fruits afin qu'elle ne constituent une contrainte ni pour les magues déstinées à l'exportation ni pour celles déstinées à la consommation locale.

Le Programme se base sur quatre composantes verticales et deux composantes horizontales :

• Surveillance : "La surveillance contre les mouches des fruits est organisée au niveau national, coordonnée au niveau régional et permet une lutte efficace et ciblée".

La Surveillance se fera sur l'ensemble du territoire des pays participants. Les principes de la Surveillance seront définis au niveau régional et l'organisation sur le terrain sera de la responsabilité des Comités nationaux de lutte. La Surveillance reposera sur un système pyramidal impliquant à la base les organisations professionnelles et les Directions de Protection des Végétaux (DPV) au niveau des zones agroécologiques ainsi qu'au niveau national. Une instance régionale collectera les données et les répercutera au niveau national.

Il est prévu de porter assistance à 15 pays dans cette composante.

• Lutte: "Les producteurs sont formés aux méthodes de lutte préventive, dans les zones de fortes infestations des interventions de contrôle sont mises en place et dans les zones de forte production, la lutte contre les mouches des fruits est organisée de manière intégrale".

Coleacp Page 2

Trois niveaux de lutte sont prévus: un niveau de lutte préventive qui sera mise en place sur l'ensemble du pays au travers de la sensibilisation et de la formation des producteurs aux moyens de lutte; un niveau de lutte suite aux alertes diffusées par la composante Surveillance; et un niveau de lutte intégrale dans des zones plus restreintes.

• Recherche appliquée : "De nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses sont mises à la disposition des producteurs".

Cette composante concentrera ses efforts sur des recherches dont les résultats pourront être immédiatement appliqués sur le terrain. Elle sera gérée par l' Institut International d'AgricultureTropicale (Bénin) (IITA) avec une forte implication de l' International Centre of Insect Physiology and Ecology (ICIPE). Elle veillera également à diffuser largement les résultats auprès des bénéficiaires finaux.

La composante Recherche sera régionale et tous les pays de la CEDEAO intéressés seront destinaires des résultats.

• Renforcement des capacités : "Les organisations régionales et nationales nécessaires à une lutte efficace contre les mouches des fruits sont en place. Des mesures sont prises en fin de Projet pour pérenniser les Comités régionaux et nationaux".

Les Comités de lutte nationaux seront renforcés ainsi que les laboratoires de diagnostic et les organisations de producteurs.

Les composantes horizontales mettront en place la politique générale et assureront la coordination des actions :

• Communication, formation et Information

La Composante sera responsable du système d'information générale (en particulier le site Web général du Projet). Au titre de la Formation, le Programme régional interviendra surtout au niveau des méthodologies partagées et de la conception de modules de formation communs.

• Suivi/Evaluation

Cette Composante rédigera les manuels de Suivi/Evaluation et sélectionnera un pool de consultants qui feront le Suivi/Evaluation des Composantes.

Le montage institutionnel au niveau régional peut être schématisé de la manière suivante :

- La maîtrise d'ouvrage : Le choix du maître d'ouvrage est éminemment politique, et largement dépendant des financements du Programme, c'est-à-dire de la part respective que la CEDEAO et l'UEMOA peuvent prendre, sur leurs ressources propres, au financement du programme, et du canal institutionnel (CEDEAO ou UEMOA ou appuis directs aux pays) par lequel les bailleurs envisagent de passer pour les financements externes. Si l'essentiel des financements est canalisé par la CEDEAO, la maîtrise d'ouvrage revient à la CEDEAO seule, qui l'exercerait au nom des deux institutions et en étroite concertation avec l'UEMOA. Si le programme bénéficie de financements provenant des deux institutions, on pourrait envisager une maîtrise d'ouvrage conjointement exercée par les deux institutions, à travers un comité mixte CEDEAO/UEMOA;
- Gestion et exécution du Programme: l'Unité de Gestion et de Coordination (UGCP) devra
 disposer d'une large autonomie administrative et financière. Elle assurera elle-même la mise en
 oeuvre des actions régionales et déléguera l'exécution des volets nationaux aux instances
 nationales (comités nationaux). Elle assurera la programmation des activités, le suivi et le
 monitoring des activités menées par les volets nationaux, et la gestion administrative et
 financière. Sa localisation devra recueillir un consensus parmi les pays participant au
 Programme;
- Comité de coordination régionale: le Programme sera doté d'un Comité de Coordination régionale réunissant la CEDEAO et l'UEMOA, et chargé en particulier de veiller au maintien d'une coordination étroite entre les interventions du programme et les politiques et programmes des deux entités régionales;

Coleacp Page 3

- Comité de pilotage : Il aura notamment pour fonctions de définir les grandes orientations du programme et d'approuver les budgets et les programmes annuels d'activité, en particulier les budgets et activités des volets nationaux du Programme. Il sera présidé par le Président de la Commission de la CEDEAO et comprendra entre autres des représentants des Etats et de certaines institutions régionales;
- **Comité scientifique :** Il sera constitué de personnes ressources désignées *intuitu personae*, en fonction de leur expertise scientifique dans le domaine de la lutte contre les mouches des fruits.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des composantes nationales du Programme :

- Le Comité National de lutte: il coordonnera la mise en œuvre des volets nationaux du Programme dans chaque pays. Il devra être doté de la personnalité morale (indispensable pour jouer le rôle de maître d'œuvre du volet national). Il rassemblera des représentants des autorités compétentes, du secteur privé, de la Recherche, de la société civile et des bailleurs de fonds. Un membre de l'UGCP y participera;
- Activités de surveillance : elles seront dans la plupart des pays, menées sous l'égide des DPV ou de l'Institut de Recherche, lesquels pourraient s'appuyer, pour les actions de terrain (piégeage), sur des acteurs de terrain locaux;
- Activités de lutte: on distinguera entre la conception et l'organisation générale de la lutte, qui pourraient relever des DPV, et les actions de terrain, qui devraient être effectuées par des associations de producteurs.

Le budget pour un Programme sur 5 années se décompose de la manière suivante :

Composantes	Régional (€)	National (€)	TOTAL (€)
Surveillance	1 300 000	2 700 000	4 000 000
Lutte	1 200 000	7 800 000	9 000 000
Recherche	4 700 000		4 700 000
Renforcement des capacités	500 000	1 500 000	2 000 000
Formation/Communication / Information	500 000		500 000
Suivi / Evaluation	300 000		300 000
Unité de gestion	3 500 000		3 500 000
Imprévus	1 000 000		1 000 000
TOTAL	13 000 000	12 000 000	25 000 000

Finalement, en ce qui concerne la gestion des financements, celle-ci se fera selon le mode de contribution des bailleurs de fonds :

- Certains bailleurs de fonds voudront abonder un fonds commun. Celui-ci sera géré par l'UGCP selon des règles communes acceptables par tous les bailleurs notamment par la Commission européenne et servira à financer en priorité le volet régional;
- Certains bailleurs voudront passer par un fonds commun mais pour des actions spécifiques pour des pays donnés. Dans ce cas, l'UGCP pourra gérer ces fonds mais suivant des procédures particulières en veillant à respecter les mandats des bailleurs. Cependant, l'expérience montre que ce cas est relativement rare;
- D'autres bailleurs de fonds souhaiteront aider un pays directement mais ne souhaiteront pas passer par l'Unité régionale. C'est par exemple le cas d'un prêt. Dans ce cas, c'est le Comité national de lutte du pays en question qui sera gestionnaire des fonds. Cependant, pour maintenir la cohérence du Programme, du personnel de l'UGPC participera au Comité national de lutte et orientera les activités financées par ces fonds "nationaux" de telle manière qu'elles se complètent avec les activités financées par les fonds régionaux.

Coleacp Page 4